Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 035-213503477-20260929-DELIB2026055-DE

Mairie de Val d'Izé

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le mardi 29 septembre 2026, à 20h30, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Bruno DELVA Maire.
La convocation a été adressée par voie électronique, aux conseillers municipaux, le 24 septembre et affichée.

Membres élus : 23 **En fonction :** 23 **Présents :** 21

Membres présents : M. DELVA Bruno, Maire ; M. BEUNEL Julien, 1er Adjoint ; Mme BOUVET-ADAM Aurélie, 2ème Adjoint ; M. GIEUX Michel, 3ème Adjoint ; Mme HUCHET Maryse ,4ème Adjoint ; M. SUHARD Nicolas, 5ème Adjoint ; Mme DOURDAIN Laurence, 6ème Adjoint ; Mme CORNEE Patricia ; M. DUFEU Jean-Pierre ; Mme GAULARD Christelle ; M. HUET Stéphane ; Mme NEVEU Mélanie ; M. HERVÉ Olivier ; Mme HERVAGAULT Sandra ; Mme GUEMAS Sophie ; M. BAZIN Rémi ; Mme DA SILVA LIMA Mélinda ; M. JUGUET François-Xavier ; Mme GUILLOU Alexia ; M. BEAULIEU Antoine ; Mme PERINET Annabelle.

Membres absents : M. SOUHARD Philippe a donné pouvoir à Mme HUCHET Maryse; M. PIPARD Vincent a donné pouvoir à Mme DA SILVA LIMA Mélinda ;

Madame Maryse HUCHET est désignée secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2026-055
OBJET : ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS – MODALITES D'INSCRIPTION ET D'ANNULATION

Le Maire expose :

Le règlement intérieur des accueils de loisirs indique que pour la fréquentation des structures le mercredi, les inscriptions sont reçues jusqu'au jeudi - 16h00 et les annulations jusqu'au vendredi - 18h00. S'agissant des vacances, les inscriptions sont reçues au plus tard le vendredi deux semaines avant le début des vacances - 18h00, les annulations au plus tard le vendredi une semaine avant le début des vacances - 18h00.
Des taux d'encadrement et de qualification sont à respecter, il vous est donc proposé de modifier les conditions d'inscription et d'annulation afin de laisser plus de temps aux services pour organiser les équipes.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** que s'agissant de la fréquentation du centre de loisirs le mercredi les inscriptions et annulations seront reçues jusqu'au mercredi précédent 18h00 ; s'agissant de la fréquentation du centre de loisirs pendant les vacances les inscriptions et annulations seront reçues jusqu'au vendredi précédent 2 semaines avant le début des vacances 18h00.
- **CHARGE** le maire de la mise à jour des règlements.
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

MAIRIE DE VAL D'IZÉ * RÉPUBLIQUE FRANÇAISE * (35 Ille-et-Vilaine)

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Bruno DELVA

Place Jean Poirier - 35450 VAL D'IZÉ
Téléphone : 02 99 49 83 06 – site : www.valdize.fr